

GRILLE DES USAGES ET NORMES PAR ZONE									
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	CATÉGORIES D'USAGES PERMIS	c1a	Vente au détail de produits alimentaires			■			
		c1b	Préparation de nourriture et de boisson			■			
		c1c	Vente au détail de produits de consommation sèche			■			
		c1d	Service de réparation et d'entretien d'un bien domestique			■			
		c1e	Service professionnel ou de santé corporelle	■					
		c1f	Service d'affaires, de gestion de société ou de soutien administratif	■					
		c1g	Association ou organisme	■					
		c1h	Service personnel		■				
		c1i	Service financier ou service connexe	■					
		c1k	Service relié à l'exercice d'un métier artisanal	■					
		c2b	Service de restauration		■				
		c2c	Service d'hébergement pour animaux de compagnie		■				
		c5a	Service aux véhicules automobiles et récréatifs légers		■				
		c5b	Centre de distribution au détail de produits pétroliers ou de carburants		■				
		c5c	Service de location et vente au détail de véhicules automobiles		□				
		c5d	Service de location et vente au détail de véhicules récréatifs		■				
BÂTIMENT	LOGEMENT	Nombre minimum par bâtiment							
		Nombre maximum par bâtiment							
	STRUCTURE	Isolée		■	■	■			
		Jumelée							
		Contigüe							
	DIMENSIONS ET ARCHITECTURE	Hauteur en étage min / max		1/2	1/2	1/2			
		Hauteur en mètre min / max	(m)	5/12	5/12	5/12			
		Largeur minimum	(m)	8	8	8			
		Superficie d'implantation min / max	(m²)	60/-	60/-	60/-			
		Superficie de plancher minimum	(m²)						
		Superficie brute de plancher max / bâtiment	(m²)	3000		1000			
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum	(m)	7,5	7,5	7,5			
		Latérale minimum	(m)	2	2	2			
		Latérales totales minimum	(m)	5	5	5			
		Arrière minimum	(m)	6	6	6			
	DENSITÉ	Rapport espace bâtiment / terrain max		0,60	0,60	0,60			
		Nombre de logement à l'hectare max							
LOT	DIMENSIONS	Superficie minimum	(m²)	557	557	557			
		Largeur frontale minimale	(m)	18	18	18			
		Profondeur minimale	(m)						
SERVICES REQUIS				AE	AE	AE			
(A = Aqueduc / E = Égout / AE = Aqueduc et égout)									
DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)	(1)	(1)					
ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: 150 ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: 149									
AMENDEMENTS	Date	Règlement	Usage/limite/norme						
	am18-03-25	150-47 annexe f	Sup. pl. max 1000 m2 pour alimentaire						
	am01-10-25	150-48 ann. a	ajout c2c						



ZONE:	C- 141
Commerciale	

ancienne zone CC-10

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU
c5c c) service de location de remorques ou de camions

DISPOSITIONS SPÉCIALES
(1) Sur le boulevard Mgr Langlois, la marge de recul est de 10 mètres.

AMENDEMENTS	Date	Règlement	Usage/limite/norme
	am18-03-25	150-47 annexe f	Sup. pl. max 1000 m2 pour alimentaire
	am01-10-25	150-48 ann. a	ajout c2c

GRILLE DES USAGES ET NORMES PAR ZONE



ZONE:	H- 162
Résidentielle	
ancienne zone	RA-73

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

DISPOSITIONS SPÉCIALES	
(1)	Marge latérale minimum de 3 m pour les bâtiments à l'extrémité.
(2)	Nombre de bâtiment dans un groupe de bâtiments contigus : min.3 max.4
(3)	Le frontage requis est de 12m et la superficie minimale de 420 m ² pour les unités d'extrémités.
(4)	PIIA PIIA applicable
(5)	Dans cette zone, l'article 8.7.4 sur la répétition des modèles s'applique également aux habitations tri, quadri et multifamiliales

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum	(m)	7	7	7	7		
		Latérale minimum	(m)	2	0	0	2	0	
		Latérales totales minimum	(m)	5	3	0	5	3	
		Arrière minimum	(m)	6	6	6	6	6	
	DENSITÉ	Rapport espace bâtiment / terrain max		0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	
Nombre de logement à l'hectare min / max									

LOT	DIMENSIONS	Superficie minimum	(m ²)	700	700	315	700	700		
		Largeur frontale minimale	(m)	20	20	9	20	20		
		Profondeur minimale	(m)	35	35	35	35	35		

SERVICES REQUIS (A = Aqueduc / E = Égout / AE = Aqueduc et égout)	AE	AE	AE	AE	AE		
---	----	----	----	----	----	--	--

	Date	Règlement	Usage/limite/norme
AMENDEMENTS	am19-02-13	150-11	usages et normes
	am21-08-18	150-25 Annexe H	
	am23-11-21	150-36 Annexe a	modif. note 4
	am01-10-25	150-48 ann. i	ajout note 5

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: 150
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: 149

GRILLE DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	CATÉGORIES D'USAGES PERMIS	c1d	Service de réparation et d'entretien d'un bien domestique		■					
		c1f	Service d'affaires, de gestion de société ou de soutien administratif	■						
		c1g	Association ou organisme	■						
		c1j	Service relié aux communications	■						
		c1k	Service relié à l'exercice d'un métier artisanal	■						
		c5a	Service aux véhicules automobiles et récréatifs légers		■					
		c6a	Vente au détail de biens d'équipement ou service connexe		□					
		c6b	Service de location, vente au détail et service aux véhicules		□					
		c6e	Service d'entreposage léger		□					
		c6g	Vente de biens et services avec atelier de production	■						
		i2a	Service assumé par un entrepreneur en activité dans le domaine	■						
BÂTIMENT	DIMENSIONS ET ARCHITECTURE	LOGEMENT	Nombre minimum par bâtiment							
			Nombre maximum par bâtiment							
		STRUCTURE	Isolée	■	■					
			Jumelée							
		HAUTEUR	Contigüe							
			Hauteur en étage min / max	1/2,5	1/2,5					
		LARGEUR	Hauteur en mètre min / max	(m)	5/12	5/12				
			Largeur minimum	(m)	6	6				
		SUPERFICIE	Superficie d'implantation min / max	(m²)	100/-	100/-				
			Superficie de plancher minimum	(m²)						
			Superficie brute de plancher max / bâtiment	(m²)	3000	4000				

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum	(m)	6	6					
		Latérale minimum	(m)	1,5	1,5					
		Latérales totales minimum	(m)	4	4					
		Arrière minimum	(m)	6	6					
		Rapport espace bâtiment / terrain max		0,50	0,50					
		Nombre de logement à l'hectare max								

LOT	DIMENSIONS	Superficie minimum	(m²)	460	460					
		Largeur frontale minimale	(m)	15	15					
		Profondeur minimale	(m)	28	28					

SERVICES REQUIS			AE	AE						
(A = Aqueduc / E = Égout / AE = Aqueduc et égout)										

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)	(1)							

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO:	150									
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO:	149									



ZONE:	C- 242
	Commerciale
ancienne zone	C-518

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	
c6a	b) location, entretien et réparation d'outils et d'équipements de construction ou de rénovation;
c6b	a) service de lavage; b) vente au détail de pièces, avec ou sans service d'installation;
c6e	Les entrepôts intérieurs de produits non-toxiques
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU	

DISPOSITIONS SPÉCIALES	
(1)	L'entreposage extérieur de matériaux est permis à condition que ceux-ci soient entreposés dans les cours latérales ou arrière, qu'ils ne soient pas visibles de la rue et qu'ils soient entourés d'une clôture opaque de 2m de hauteur

AMENDEMENTS	Date	Règlement	Usage/limite/norme
	am01-10-25	150-48 ann. b	ajuster usages

GRILLE DES USAGES ET NORMES PAR ZONE



Salaberry-de-Valleyfield

Capitale régionale du Suroît

ZONE: H- 243

Résidentielle

Ancienne zone H-244 (H-224 r 1099)

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

DISPOSITIONS SPÉCIALES

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum	(m)	6	6	6	6		
		Latérale minimum	(m)	0,9	0	0,9	1,5		
		Latérales totales minimum	(m)	4	3	4	4		
		Arrière minimum	(m)	7	7	7	7		
	DENSITÉ	Rapport espace bâtiment / terrain max		0,40	0,40	0,40	0,4		
		Nombre de logement à l'hectare min / max		10/15	10/15	10/15	10/15		

LOT	DIMENSIONS	Superficie minimum	(m ²)	460	325	460	600		
		Largeur frontale minimale	(m)	13	12	13	16		
		Profondeur minimale	(m)	26	26	26	26		

SERVICES REQUIS (A = Aqueduc / E = Égout / AE = Aqueduc et égout)	AE	AE	AE	AE			
---	----	----	----	----	--	--	--

	Date	Règlement	Usage/limiter/ norme
AMENDEMENTS	am01-10-25	150-48 ann. c	nouvelle zone

**ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: 150
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: 149**

GRILLE DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

CATÉGORIES D'USAGES PERMIS	CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS							
		h1b	Habitation bi, tri, quadrifamiliale					■
		h1c	Habitation multifamiliale		■			
		h2a	Habitation de chambres	■				
		c1	Vente au détail et service		■	■	■	
		c2a	Service d'hébergement ou établissement touristique		■	■	■	
		c2b	Service de restauration		■	■	■	
		c3a	Service de récréation intérieure		□	□	□	
		c4a	Service de divertissement nocturne		■	■	■	
		c4c	Service de divertissement exploitant les jeux		■	■	■	
		p3	Institution publique		□	□	□	
BÂTIMENT	DIMENSIONS ET ARCHITECTURE	LOGEMENT	Nombre minimum par bâtiment	5	0	0	0	3
			Nombre maximum par bâtiment	60	60	45	45	4
			Isolée	■	■	■		■
			Jumelée			■		
			Contigüe				■	
		Hauteur en étage min / max	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4
		Hauteur en mètre min / max (m)	7/14	7/14	7/14	7/14	7/14	7/14
		Largeur minimum (m)	7	7	7	7	6	6
		Superficie d'implantation min / max (m ²)	85/-	85/-	85/-	75/-	65/-	60/-
		Superficie de plancher minimum (m ²)						
		Superficie brute de plancher max / bâtiment (m ²)						



ZONE:	C- 541-1
Commerciale	
ancienne zone	C-404 (1099) C-541

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	
c3a	école de danse, de judo, de karaté, de boxe ou autres activités sportives similaires, salle de bilard et salle de jeux sur internet.
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU	
p3d	service à caractère sportif

DISPOSITIONS SPÉCIALES		
(1)	PIIA	PIIA applicable
(2)	4.1	Mixité des usages permise.
(3)		Une marge latérale minimale de 3m est applicable pour tout bâtiment d'extrémité.
(4)	9.2.9	Réduction du nombre de cases de stationnement au centre-ville
(6)	15.7	15.7 applicable en entier

LOT	DIMENSIONS	Superficie minimum	(m ²)	175	175	175	175	90	175	
		Largeur frontale minimale	(m)	9	9	9	9	6	9	
		Profondeur minimale	(m)	15	15	15	15	15	15	

SERVICES REQUIS (A = Aqueduc / E = Égout / AE = Aqueduc et égout)	AE	AE	AE	AE	AE	AE	
---	----	----	----	----	----	-----------	--

DISPOSITIONS SPECIALES		(1)	(1)	(1) (2) (4)	(1) (2) (4)	(1) (2) (3) (4)	(1)	
		(6)	(6)	(6)	(6)	(6)	(6)	

**ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: 150
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: 149**

	Date	Règlement	Usage/limité/ norme
AMENDEMENTS	am17-11-13	150-17	ajout note 8
	am12-03-22	150-37 Annexe L	nouvelle zone
	am27-06-22	150-38 ann. G	réduire hauteur, ajout note 5 et 6
	am14-05-24	150-44 ann.aa	corriger notes (3) à (6) et retrait note (7)
	am18-03-25	150-47 annexe zz	Retrait note 5
	am01-10-25	150-48 annexe f	ajout h1b

GRILLE DES USAGES ET NORMES PAR ZONE



Salaberry-de-Valleyfield

ZONE:	C- 580
Commerciale	
ancienne zone	C-438

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

- p3a a) lieu de culte
c1h a) salon de beauté, salon de coiffure ou salon d'esthétisme;

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU

LOT	DIMENSIONS	Superficie minimum	(m ²)	700	700	700	700		
		Largeur frontale minimale	(m)	20	20	20	20		
		Profondeur minimale	(m)	35	35	35	35		

SERVICES REQUIS (A = Aqueduc / E = Égout / AE = Aqueduc et égout)	AE	AE	AE	AE			
---	----	----	----	----	--	--	--

DISPOSITIONS SÉPÉCIALES		(1)	(1)	(1)	(1)			
----------------------------	--	-----	-----	-----	-----	--	--	--

	Date	Règlement	Usage/limite/norme
AMENDEMENTS	am19-02-19	150-26 Annexe H	enlever le résidentiel
	am23-11-21	150-36 Annexe a	ajout note 1
	am 12-09-23	150-42 ann. i	ajout p3a et p3e
	am01-10-25	150-48 ann. g	ajout h1c et retrait certains usages c, hauteurs, marge arr.

**ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: 150
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: 149**